

PROJET

ENERGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE : LE CHOIX DU PROGRES

Le projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement rappelle les engagements des chefs d'Etat de l'Union Européenne en matière de lutte contre le changement climatique : le 3 fois 20 :

20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

20% d'augmentation de l'efficacité énergétique.

20% d'augmentation des énergies renouvelables.

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre est le seul des trois engagements qui a un véritable impact écologique. L'augmentation inéluctable des prix du gaz et du pétrole aura une incidence qui devrait permettre d'être plus exigeant vis-à-vis de cet engagement, car il représentera une véritable taxe carbone. Dans les pays utilisant des ressources fossiles carbonées pour produire leur électricité chaque kWh provenant d'une énergie renouvelable diminue automatiquement les rejets de CO₂ dans l'atmosphère. Toutefois, grâce à son hydraulique et son nucléaire, la France produit plus de 90 % de son électricité sans émettre de gaz à effet de serre, de plus ceci lui procure une certaine indépendance d'approvisionnements. L'Union devrait se donner un seul objectif, celui de diminuer ses rejets de gaz à effet de serre, et laisser la liberté aux pays membres d'améliorer l'efficacité énergétique ou de recourir aux énergies renouvelables pour atteindre cet objectif. Pourquoi demander à tous les pays le même pourcentage de réduction ? Il est plus équitable et plus efficace de moduler ce pourcentage en fonction des rejets actuels par habitant de chaque pays, afin d'arriver, à terme, à un rejet uniforme pour chaque Européen.

L'Union devrait avoir une politique d'approvisionnement énergétique en développant avec les pays producteurs des contrats à longs termes, basés sur des collaborations durables. Une telle politique serait profitable à l'ensemble des pays qui la compose.

Il est clair que le souci de protéger le climat sera promoteur du vecteur électricité, à condition que le mode de production ne fasse pas appel aux énergies fossiles carbonées. Le nucléaire doit jouer un rôle important dans la réduction des gaz à effet de serre. Il faudra à terme passer à la génération IV pour obtenir la

durabilité de ce type de production. L'effort de recherche et développement doit se poursuivre.

Le transport collectif doit être développé, mais les Français sont attachés à leur voiture. Pour accompagner ce changement, il faut promouvoir les transports collectifs comme alternative à la voiture et prévoir un moyen de transport individuel propre et durable. La voiture hybride est donc intéressante pour les déplacements urbains et périurbains. Elle doit être développée et améliorée ; la voiture hybride **rechargeable** ou la voiture **tout électrique**, dans un pays où l'électricité est produite sans gaz à effet de serre, est le moyen de déplacement individuel le plus économique et le plus écologique.

Pour le chauffage des habitations et des bureaux, il faut étudier la possibilité de développer des réseaux de chaleur où la source ne produirait pas de gaz à effet de serre. Là, les énergies renouvelables (solaire thermique...) d'une part, et l'énergie nucléaire (pompe à chaleur...) d'autre part, peuvent apporter chacune des solutions complémentaires.

Enfin l'État, en termes d'aménagement du territoire, doit dans ses directives prendre en compte les problèmes énergétiques et en particulier s'efforcer de rapprocher les lieux de vie des lieux de travail.

En conclusion, au moins trois choix énergétiques sont possibles, ayant des conséquences différentes. Le premier est de continuer à consommer les énergies fossiles, c'est un choix **de développement non durable**. Le deuxième consiste à n'utiliser que des énergies renouvelables, c'est un choix de « **non développement** », **mais durable**. Le troisième est de ne rien négliger : ni les énergies renouvelables, ni la gestion raisonnable de l'énergie afin d'en réduire la consommation, ni l'indispensable développement de l'énergie nucléaire.